



le 21 JUIN 2018

contact@capen71.org - www.capen71.org

Thierry GROSJEAN Président

COMMUNIQUE

L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE DECIDE DE FINANCER LES EPANDAGES DE PESTICIDES SUR LES ZONES DE CAPTAGES

En matière de régression de la politique environnementale, on pensait avoir déjà vu le pire(1) avec l'attelage HULOT/MACRON. La décision du CA de l'agence de l'eau RM du 13 juin dernier montre que ce gouvernement est prêt à abandonner la protection de l'alimentation en eau potable, principale raison d'être de l'agence.

Le point essentiel du CA de l'agence –où FNE BFC est représentée- consistait en une délibération faisant suite à des réunions de « *concertation* » s'étant tenues ces dernières semaines entre l'agence et les chambres d'agriculture, les industriels, les grandes agglomérations.....mais dont les associations et les usagers avaient été écartés....Pour eux, la concertation aura lieu...le 28 juin !

Etait soumis au vote l'item suivant : *»Décide, pour les aides à la réduction des pollutions agricoles(...) d'étendre les aides au matériel limitant l'usage des pesticides, dans le cadre d'ECOPHYTO 2(2), à l'ensemble des territoires prioritaires «pesticides» identifiés par le SDAGE, y compris dans les aires des captages prioritaires».*

En clair, cela signifie que l'agence subventionnerait des pulvérisateurs neufs pour traiter partout, y compris les zones AEP sensibles et très sensibles. Les demandes d'amendements des représentants associatifs ont été rejetées.

Cette régression sous la pression de lobbies est non seulement une incohérence avec la demande sociétale mais surtout une grave menace pour la **santé publique(3)**. En quelques mots, sont bafouées deux des principales orientations fondamentales du SDAGE en cours :

- OF 5D : *lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles*
- OF 5E : évaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine

Ce morceau de texte, qui devra être validé en Comité de Bassin dans le cadre du 11^e programme en préparation, montre que le gouvernement, des élus, des acteurs économiques sont décidés à s'asseoir sur des enjeux environnementaux et sanitaires majeurs en laissant le champ libre à l'agro-industrie. C'est la suite «logique» de l'autorisation maintenue du glyphosate et d'une loi « agriculture et alimentation » vidée de substance.

Les régressions en cours (comme celle du secret des affaires, le démantèlement du droit de l'environnement...) et celles qui s'annoncent ne s'embarrassent donc plus des principes légaux et fondamentaux d'un fonctionnement démocratique. L'abandon de l'intérêt général et public pour des intérêts économiques privés est devenu une marque de fabrique de ce gouvernement.

Les assises de l'eau prévues cet été, le projet Administrations publiques, ne sont plus, à l'aune d'une telle décision, que des mascarades. Les « consultations » et autres « concertations » des écrans de fumée.

Il appartient désormais à la société civile de s'opposer à ce qu'il faudra bien nommer un choix criminel s'il est avalisé.

- (1) Lettre ouverte à Mr HULOT -1^{er} juin- par le Syndicat national de l'environnement (document joint)
- (2) ECOPHYTO : programme issu des accords de Grenelle (2007), ce programme visait à réduire de moitié les pesticides en 2018 ; son échec total, les pesticides ayant continué à augmenter, il a été remplacé par Ecophyto 2. En 2017, le CA de l'Agence avait pris l'engagement de ne plus financer les pulvérisateurs mais seulement les moyens alternatifs ainsi que l'agriculture biologique.
- (3) Les effets sanitaires des pesticides ont été scientifiquement et amplement démontrés : cancers, alzheimer, parkinson ...(rapport INSERM)

